

N°23.015

Date de convocation

10.08.2023

Nombre de membres votants :

- ✧ En exercice : 60
- ✧ Présents : 34
- ✧ Votants : 40

Objet :

**PASSAGE À LA
NOMENCLATURE M57 :**

**MODALITÉS DE GESTION
DES AMORTISSEMENTS-
ADOPTION DES DURÉES
D'AMORTISSEMENT,
DÉROGATION À LA RÈGLE
DE CALCUL PRORATA
TEMPORIS (OPTION POUR
L'AMORTISSEMENT
LINÉAIRE), FIXATION DU
SEUIL DES BIENS DE FAIBLE
VALEUR
AU 01 JANVIER 2024**

- Transmis à la Préfecture le :

- Reçu le :

- Publication le :
ou notifié le :

Pour extrait conforme au
Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le 03.10.2023

LE PRESIDENT,



**DELIBERATION N°23
DU BUREAU DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 041-254177785-20230926-DEL23015_PVCR-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Langon-sur-Cher, sous la présidence de M. Christophe THORIN.

Présents votants : Les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Président : Christophe THORIN _ **1^{er} Vice-Président :** Jacques PAOLETTI _ **2^{ème} Vice-Présidente :** Nicole ROGER _ **4^{ème} Vice-Présidente :** Stella COCHETON _ **5^{ème} Vice-Président :** Quentin LEGOUY _ **6^{ème} Vice-Présidente :** Sylvie DOUCET _ **Billy :** Jean-Marc NORBERT _ **Canton Montrichard :** Elodie PEAN-NORGUET _ **Choussy :** Sylvie BOREL _ **Choussy :** Marie-Claude DEMOULIN _ **Couddes :** Anne BOURDIN _ **Couffy :** Gérard LEVIER _ **Courmemin :** Gilles CHANTIER _ **Faverolles-sur-Cher :** Elisabeth AUGÉ _ **Fresnes :** Patrick GAUTIER _ **Gièvres :** Françoise GILLOT-LECLERC _ **Gièvres :** Marie-Thérèse DRUESNE _ **Langon-sur-Cher :** Philippe VERNEUIL _ **Langon-sur-Cher :** Sylvain DURAND _ **Le controis-en-Sologne :** Béatrice HUC _ **Le controis-en-Sologne :** Jean-Yves DROUHIN _ **Loreux :** Joël HERISSET _ **Méhers :** Gilles LIONS _ **Mennetou-sur-Cher :** Martine TONNARD _ **Meusnes :** Véronique SERIEYS _ **Meusnes :** Daniel SINSON _ **Monthou-sur-Cher :** Marceau MARQ _ **Montrichard Val de Cher :** Jean-Claude GAGNEUX _ **Oisly :** Christian FINOT _ **Pruniers-en-Sologne :** Aurélien BERTRAND _ **Romorantin-Lanthenay :** Jeanny LORGEUX _ **Saint-Georges-sur-Cher :** Bernard CLICHY _ **Saint-Julien-de-Chédon :** Jean-Claude HENAULT _ **Saint-Julien-sur-Cher :** Romain SOURIOUX _ **Saint-Julien-sur-Cher :** Florence MALLIET _ **Saint-Loup-sur-Cher :** Pierre BARBE _ **Selles-sur-Cher :** Stella COCHETON _ **Soings-en-Sologne :** Bernard BIETTE _ **Vallières-les-Grandes :** Eric LACROIX _ **Villefranche-sur-Cher :** Bruno MARECHAL _ **Villefranche-sur-Cher :** Nelly ANTOINE _ **Villeherviers :** Hervé DELORME.

Excusés donnant pouvoirs : Canton de Saint Aignan : pouvoir à la commune de Billy _ Châteaueux : pouvoir à la 2nde VP du Pays _ Chissay-en-Touraine : pouvoir au 1^{er} VP du Pays _ La Chapelle-Montmartin : pouvoir à Pruniers _ Pouillé : pouvoir à la 4^{ème} VP du Pays _ Sassay : pouvoir au Président du Pays.

Étaient absents excusés : CANTON ST AIGNAN : Marie-Pierre BEAU _ Saint Aignan : Eric CARNAT _ Chémery : Anne-Marie THEVENET et Annie LEVAUX _ Le Controis en Sologne : Pascale TETOT _ MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU et Cédric DEVANNE _ MUR-DE-SOLOGNE : Yves VILLANUEVA _ VILLEHERVIERS : François CAVALIE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DOUCET, 6^{ème} Vice-Présidente

Le Président expose au Comité Syndical qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que les membres du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du cher et du Romorantinais sont appelés à définir la politique d'amortissement du budget de la collectivité.

Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Pris en compte ces éléments d'informations,

LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL, à compter de l'exercice 2024, pour le budget de la collectivité,

Par 40 voix pour :

Et 0 votes contre :

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDENT A L'UNANIMITE

Pour l'application du prorata temporis :

D'ADOPTER l'application de la règle de calcul prorata temporis pour l'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 (à compter de leur date d'acquisition) et des biens de faible valeur qui, par dérogation, seront amortis sur 1 an dans l'année suivant leur mise en service.

Pour la comptabilisation par composant :

D'APPLIQUER, si nécessaire, la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.

Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur :

DE FIXER un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000€TTC

Et **D'APPROUVER** la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Pour la fixation des durées d'amortissement :

D'ADOPTER les durées d'amortissement proposées dans le tableau ci-dessous pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024.

TABLEAU DUREES D'AMORTISSEMENTS M 57 - PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

COMPTES M57	LIBELLE COMPTE	DETAILS	DUREE EN ANNEE	COMPTES AMORT.
IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR				
Biens inférieurs à 1000€ TTC			1	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	ex: licences, antivirus, Adobe...	1	28051
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	logiciels spécifiques, métiers (RH...)	3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Aménagement divers	10	28181
Autres matériels de transport				
21828	Matériel de transport	ex: véhicule léger	10	281828
Autre matériel informatique				
21838	Matériel informatique	ordinateurs fixes ou portables	4	281838
		Tablettes	2	
		autres périphériques et accessoires ordinateurs	5	
		autres serveurs et équipement réseau	5	
		autres équipement d'impression bureautique	5	
Autre matériel de bureau et mobiliers (hors scolaire)				
21848	Matériel de bureau et mobiliers (hors scolaire)	mobilier	7	281848
Autre matériel de téléphonie				
2185	Matériel de téléphonie	terminaux téléphones fixes et standard	5	28185
		terminaux téléphones mobiles	2	
Autres immobilisations corporelles				
2188	Autres immobilisations corporelles	petit électroménager	5	28188

LE PRESIDENT,



 Christophe THORIN